



PACK SÉRÉNITÉ CARGO-FLEX (V1.3 18/08/2025)

Vos garanties de l'offre d'assurance proposée par CarGo-Flex en cas de sinistre

GARANTIES EN CAS DE SINISTRE	PLAFOND	FRANCHISE (partie des réparations ou du dédommagement qui reste à la charge du locataire)
RESPONSABILITÉ CIVILE	Dommages matériels aux tiers : 100.000.000€ par sinistre	Aucune
DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT	Application barème par juridiction dans la limite de 8.000€ par litige	Seuil : litige supérieur à 300€
VOL (hors accessoires, effets personnels, bagages et contenus divers)	Valeur à dire d'expert Maximum : 50.000€	Selon puissance du véhicule : <u>Pack Sérénité :</u> ≤ 150 ch DIN 1500 € > 150 ch DIN 3000 € <u>ou Pack Sérénité Plus :</u> ≤ 150 ch DIN 750 € > 150 ch DIN 1500 €
INCENDIE	Valeur à dire d'expert Maximum : 50.000€	Selon puissance du véhicule : <u>Pack Sérénité :</u> ≤ 150 ch DIN 1500 € > 150 ch DIN 3000 € <u>ou Pack Sérénité Plus :</u> ≤ 150 ch DIN 750 € > 150 ch DIN 1500 €
CATASTROPHES NATURELLES	Valeur à dire d'expert Maximum : 50.000€	380 € si arrêté de catastrophe naturelle publié
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS, BRIS DE GLACE & VANDALISME	Valeur à dire d'expert Maximum : 50.000€	Selon puissance du véhicule : <u>Pack Sérénité :</u> ≤ 150 ch DIN 1500 € > 150 ch DIN 3000 € <u>ou Pack Sérénité Plus :</u> ≤ 150 ch DIN 750 € > 150 ch DIN 1500 €

Franchises applicables dans le cas d'un prêt de volant à un conducteur non inscrit :

Le locataire s'engage à ce que le véhicule assuré soit exclusivement conduit par le(s) conducteur(s) désigné(s) aux conditions particulières du Pack Sérénité Cargo-Flex.

Si, au moment du sinistre, le conducteur n'est pas l'un des conducteurs inscrits au contrat, le locataire est déchu des garanties ci-dessus et le locataire sera financièrement responsable du montant des réparations engendrées par le sinistre ou du remboursement à CarGo-Flex de la valeur de remplacement du véhicule avant la survenance du sinistre.



PACK SÉRÉNITÉ CARGO-FLEX (V1.3 18/08/2025)

Vos garanties d'assistance en cas de sinistre ou panne

VÉHICULES LÉGERS ET UTILITAIRES LÉGERS EN LOCATION	
En cas d'Accident, Acte de vandalisme, Crevaison, Incendie, Panne, Tentative de Vol	
<ul style="list-style-type: none">• Dépannage/Remorquage Organisation et prise en charge	200 € TTC maxi par événement et maximum 2 fois par année : <ul style="list-style-type: none">· Soit dépannage sur place· Soit remorquage du véhicule jusqu'au garage le plus proche dans un rayon de 50 kms
<ul style="list-style-type: none">• Attente réparation Pour des réparations < 2 jours, en France ou à l'Étranger, participation aux frais d'hôtel	Frais d'hôtel imprévus (chambre et petit-déjeuner) : 120 € TTC max./passager Bénéficiaire
<ul style="list-style-type: none">• Poursuite de voyage ou Retour au Domicile <u>En France</u> : Pour des réparations > 2 jours, organisation et prise en charge de votre transport et des autres passagers <u>A l'Étranger</u> : Pour des réparations > 5 jours, organisation et prise en charge de votre transport et des autres passagers	Soit billet de train 1re classe ou d'avion de ligne classe éco (si plus de 7h e train) ou véhicule de location de catégorie au plus équivalente pour 24 h max.
<ul style="list-style-type: none">• Récupération du véhicule (Vol exclu) En France, au terme des réparations, organisation et prise en charge du déplacement du locataire	Soit billet de train 1re classe ou d'avion de ligne classe éco (si plus de 7h e train) ou véhicule de location de catégorie au plus équivalente pour 24 h max.
<ul style="list-style-type: none">• Rapatriement du véhicule depuis l'Étranger uniquement (Vol exclu) A l'Étranger, en cas de réparations > 10 jours, organisation et prise en charge du rapatriement du Véhicule en France	Depuis le garage où est immobilisé le véhicule jusqu'au garage choisi par le loueur en France parmi les plus proches de votre Domicile.
<ul style="list-style-type: none">• Véhicule de remplacement En cas d'immobilisation > 24 h, organisation de la mise à disposition d'un véhicule de remplacement (Catégorie B)	=> 5 jours maximum en cas de Panne. => 10 jours maximum en cas d'Accident, d'Acte de vandalisme, d'Incendie, Tentative de Vol. => 30 jours maximum en cas de Vol.
<ul style="list-style-type: none">• Transport (liaison) Organisation et prise en charge des frais de transport du locataire vers la gare, l'aéroport, le garage, l'hôtel ou l'agence dans laquelle le véhicule de remplacement sera disponible	Les frais de taxi remboursés à concurrence de 75 € TTC maximum.

Montants TTC, au taux légal en vigueur à la date de début du contrat de location.

Garanties mises en œuvre par AGIR SAS, SIREN 422 312 181, inscrite au registre des mandataires intermédiaires en assurance sous le numéro ORIAS 16001065.

Siège social : Parc d'activités des Landiers Nord – 38 rue des Marais – CS 22603 – 73026 Chambéry Cédex

Document non contractuel. Pour connaître les conditions d'application des garanties et les cas d'exclusion, consultez les Conditions Générales du Pack Sérénité CarGo-Flex.